

La laïcité belge, histoire d'un succès, *malgré tout* ...

Par Caroline Sägesser, docteur en Histoire, chercheuse au CRISP.

Aujourd'hui l'Association laïque de Communautés éducatives célèbre son 60^{ème} anniversaire. L'ANCE est l'une des nombreuses associations laïques qui se sont développées dans notre pays et qui apportent une contribution très importante à la société belge. Leur contribution est même une caractéristique spécifique, et sans doute unique, de la société belge, qui a vu croître, à côté des institutions autrefois catholiques, aujourd'hui plus volontiers chrétiennes, un réseau, un *pilier* d'organisations attachées à une philosophie humaniste et libre-exaministe.

Ce développement du mouvement laïque s'est réalisé dans un contexte qui, à priori, lui était défavorable. En effet, la Belgique était un pays profondément catholique : à sa fondation, plus de 99 % des citoyens se déclaraient tels. Tout naturellement, le nouvel État belge s'est appuyé sur l'Église catholique pour se construire. De son côté, l'Église, ébranlée par la Révolution française, a vu son salut dans la création de la Belgique. Elle y est libérée de la tutelle de l'État, jouit de la liberté de développer un vaste réseau d'écoles, et conserve toutefois un généreux financement public.

La position sociétale dominante de l'Église, qui prétend régenter la vie quotidienne des citoyens jusque dans la mort (via le monopole de la gestion des cimetières) va encourager le développement d'un mouvement anticlérical, présent notamment au sein des loges maçonniques et de l'Université de Bruxelles, fondée en 1834. Ce mouvement engendre en 1846 la création d'un premier parti politique, le Parti libéral, dont le programme réclame la laïcisation des institutions. Un moment, le parti toucha au but : durant la période que l'on appelle parfois « l'État laïque éphémère », entre 1878 et 1884, l'instruction publique est laïcisée par la loi Van Humbeek, du nom du premier ministre de l'Instruction publique que la Belgique ait connu. Toutefois, au terme d'une féroce guerre scolaire, qui se conclut sur une défaite des libéraux, la loi Jacobs dépouille l'État de son monopole scolaire. Politiquement vont suivre trois décennies de domination du Parti catholique, jusqu'à la Première Guerre mondiale. La fondation, en 1885, d'un second parti laïque, anticlérical, le Parti ouvrier belge (POB), ne parviendra pas à entamer la domination catholique. Si la Belgique connaît donc, dans les dernières décennies du 19^{ème} siècle un fort mouvement laïque et anticlérical, à l'instar de la France de la Troisième République, elle ne va jamais adopter d'équivalent à la loi française de 1905 de séparation des Églises et de l'État. Le régime belge des cultes est aujourd'hui identique à celui mis en place par les pères fondateurs en 1831, si l'on fait abstraction des conséquences de la régionalisation partielle de 2001.

Après la Première Guerre mondiale et l'adoption du suffrage universel masculin, les effets de ce dernier, conjugués à ceux de la représentation proportionnelle, vont entraîner une quasi-obligation de constituer des gouvernements de coalition – dont le Parti catholique puis Parti social-chrétien (PSC) va constituer le plus souvent l'axe central. Cette domination politique de l'opinion catholique continuera à empêcher la laïcisation des institutions désirée par le mouvement laïque. En l'absence de réalisation de ses objectifs, ce dernier demeure mobilisé. Après la Seconde Guerre mondiale, il va se redéployer. L'immédiate après-guerre est le théâtre d'une flambée d'hostilité entre le monde catholique, dont le représentant demeure, outre l'Église, le Parti social-chrétien, et le monde laïque, défendu par le Parti socialiste belge (à gauche) et par le Parti libéral (à droite). Cette hostilité se déploie autour de deux questions clés : l'éventuel retour du roi Léopold III sur le trône - ce que l'on a appelé la Question royale - et le financement de l'enseignement - la Question scolaire. Cette dernière est résolue par l'adoption d'un compromis, le Pacte scolaire, en 1958. Garantissant le libre choix des parents, le Pacte scolaire augmente le subventionnement de l'enseignement libre, essentiellement catholique, et impose l'organisation de cours des différentes religions reconnues dans les écoles officielles, à côté du cours de morale non confessionnelle.

Avec le Pacte scolaire, le monde laïque entame, bon gré mal gré, son mouvement de bascule de l'anticléricalisme militant à la participation à la construction d'une société pluraliste, dans un contexte où d'autres clivages, le clivage socio-économique et le clivage linguistique, vont dominer la scène politique. En outre, la défense des idées laïques disparaît progressivement du champ politique après 1958, les partis politiques libéral et socialiste ne mettant plus autant l'accent sur cet élément de leurs programmes, avant, bientôt, d'ouvrir formellement leurs rangs aux croyants.

Parallèlement, à partir des années 1960, l'emprise de la religion sur la société belge décline, et la nécessité de combattre l'Église se fait moins urgente pour les laïques. Cette perte d'intensité du combat anticlérical contribue à orienter la laïcité vers une définition plus positive d'elle-même, à savoir la défense et la promotion de son contenu philosophique. Vont s'ensuivre des initiatives comme l'organisation de l'assistance morale non confessionnelle, la création de l'Humanistisch Verbond en Flandre, de la Pensée et les Hommes en Belgique francophone, de la Fondation pour l'aide morale aux détenus, ou encore l'ouverture de plannings familiaux.

Un événement tragique va jouer un rôle clé dans l'organisation de la laïcité contemporaine : l'incendie du grand magasin bruxellois l'Innovation, en 1967. Il fait plus de 250 victimes. Constatant que les incroyants n'ont été représentés par personne lors des funérailles collectives à la basilique de Koekelberg, une douzaine d'associations laïques vont constituer une structure faitière, le Centre d'action laïque (CAL), afin notamment d'incarner une représentation des laïques face aux pouvoirs publics. Parallèlement à la création du CAL, les associations laïques flamandes créent l'Unie Vrijzinnige Verenigen (UVV) pour jouer un rôle fédérateur en Flandre. Le CAL et l'UVV s'unissent en 1972 pour créer l'asbl Conseil central laïque, qui a parmi ses objectifs l'obtention d'une reconnaissance officielle et d'un financement public. Le premier subside est acquis en 1981. Lors de la révision constitutionnelle de 1993, le principe du paiement des salaires des délégués qui fournissent une assistance morale non confessionnelle est inscrit dans la charte fondamentale, à côté de celui des ministres des cultes. Enfin, en 2002, une loi vient organiser le financement de la laïcité organisée, sur les mêmes bases que celles de celui des cultes reconnus.

Le financement public dont il bénéficie à l'instar des religions place le mouvement humaniste séculier belge dans une position singulière, et unique en Europe. Notons toutefois que cette position n'est pas unanimement approuvée au sein du monde laïque francophone, où certains s'insurgent contre ce choix qui a fait de la laïcité non plus seulement un principe politique universel mais aussi un choix philosophique parmi d'autres. Reste que le mouvement laïque belge a réussi à organiser la communauté des non-croyants, qui aujourd'hui forment vraisemblablement la majorité de la population, et à lui proposer des services alternatifs à ceux qu'offre l'appartenance à une confession. Il a réussi dans cette entreprise en dépit d'un environnement qui lui était initialement hostile. On peut même penser que la détermination du mouvement laïque a été nourrie par la force de l'institution « adversaire » : la puissance de l'Église catholique a empêché la Belgique de devenir un État laïque semblable à la France, et a ainsi contraint le mouvement laïque à rester mobilisé...

Aujourd'hui, le mouvement laïque dispose d'un réseau d'organisations solides, actives dans une grande variété de domaines. Il doit aujourd'hui composer avec une société sécularisée et multiculturelle, qui engendre de nouveaux défis. Le premier d'entre eux est peut-être de continuer à séduire, convaincre et mobiliser, alors que le contexte qui a permis le développement de la laïcité organisée belge a radicalement changé.